

<http://ugtg.org/spip.php?article2596>



# Ansanm ansanm devant la Cour d'Appel de Basse-Terre Mardi 22 juin à 14h30

- Expressions - Tracts -



Date de mise en ligne lundi 21 juin 2021

---

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

---

Collègues, Camarades, Militants,

Avant son départ, l'ex-Directeur du Pôle Emploi Guadeloupe avait assigné devant le Tribunal, en 1ère instance, la Déléguée Syndicale de l'UGTG Pôle-Emploi, Patricia PIOCHE.

Pou ki biten sa fèt ?

Ü Padavwa Patricia té dénoncé les malversations de la direction locale, notamment en ce qui concerne les recrutements amicaux et familiaux, les petits arrangements avec la réglementation (contrats aidés, prestations, l'usage personnel des véhicules de pôle-emploi...), les manipulations des chiffres et indicateurs, le management par le chantage et la discrimination syndicale,...

Toutes ces malversations ont été documentées et portées tant à la connaissance de la Direction Générale du Pôle Emploi en France, qu'à celle du Procureur de la République qui n'ont daigné répondre à nos courriers.

Pire, le Tribunal a rendu sa décision et c'est notre camarade qui est condamnée au paiement d'une amende de 500 euros.

Bien évidemment, l'UGTG a décidé de faire appel de la décision : l'audience sera appelée ce Mardi 22 Juin 2021, devant la Cour d'Appel de Basse-Terre, à 14 h 30.

Men nou sav sé jstis a yo !

Face à toutes ces tentatives pou fè travayé bésé tèt, L'UGTG continuera encore et toujours à dénoncer ces dérives et défendre les travailleurs et les chômeurs de Guadeloupe, an larèl a 16zyèm Kongré UGTG, padavwa : "Gwadeloup péké konstwi san travay, ni san travayé !".

An Konsyans, An Balan, an Solidarité,  
l'UGTG invite tous les Agents, Camarades et Militants à se rassembler é poté fòs :

MARDI 22 JUIN 2021 - 14 h 30 devant la Cour d'Appel de Basse-Terre.